



Pantin le 09/04/2024

A l'attention des clubs sportifs d'Ile de France

Objet : Campagne de soutien à l'achat de matériel sportif 2024

Chers clubs sportifs Franciliens,

Dans la quête incessante de promouvoir l'activité physique et sportive auprès de tous, la Ligue Ile-de-France FSGT s'engage à ouvrir les portes du sport à chaque Francilien, quels que soient son âge, son statut ou ses capacités. Forte de sa vision associative, elle aspire à une intégration totale, de la petite enfance jusqu'aux années sages de la vie, accordant une considération spécifique aux individus confrontés à des difficultés, qu'elles soient d'ordre physique ou social, dépassant ainsi les frontières de la sphère associative traditionnelle.

Dans cette démarche d'inclusion, la Ligue Ile-de-France FSGT s'est résolue à soutenir les clubs locaux engagés dans cette noble mission. Grâce à une convention fructueuse avec la Région Ile-de-France, elle dispose de ressources financières dédiées à l'acquisition de matériel pédagogique, essentiel pour favoriser l'accès de tous à la pratique sportive.

Cette initiative s'inscrit dans une volonté profonde de créer des espaces où chacun se sente le bienvenu, où le sport devient un vecteur d'épanouissement et d'inclusion sociale. Par le biais de ces actions concrètes, la Ligue Ile-de-France FSGT nourrit l'ambition de tisser un tissu sportif solidaire et accessible à tous les Franciliens, car le sport, bien plus qu'une simple activité physique, est un puissant outil de transformation sociale et de rapprochement entre les individus. ce soutien porte sur les actions suivantes :

- Développement de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap
- Sport santé, APA et public éloigné de l'activité physique
- Développement de la pratique en mixité
- Développement de la pratique féminine
- petite enfance
- Zone rurale ou QVP

Vous trouverez ci dessous le lien vers le formulaire en ligne à compléter et à nous retourner avant le 17/05/2024, celui sera complété et joint avec le devis établi par le fournisseur.

Lien vers le formulaire : <https://forms.gle/v7MPM1M5NxLMpxhf8>

La ligue en lien avec votre comité d'appartenance validera votre demande.

pour rappel :

- Les clubs effectuent leur demande pour laquelle doit être joint un devis
- La ligue étudie les dossiers et attribue les montants
- Les clubs achètent le matériel et établissent une facture à l'attention de la ligue du montant de l'aide avec la mention " dans le cadre du soutien à l'achat de matériel pédagogique de la ligue IDF FSGT". Doit être joint une copie de la facture du fournisseur
- La ligue règle le montant de l'aide au club sportif

Les critères d'attribution de l'aide sont les suivants :

- Privilégier les premières demandes
- **Soutien maximal à hauteur de $\frac{1}{3}$ de la demande**
- Afficher un projet de club en concordance avec celui de la FSGT
- Favoriser les clubs s'impliquant dans les actions régionales, départementales (compétitions, animations, formation...)

Sportivement,

La Ligue Ile de France FSGT